



Bonne fréquentation pour l'assemblée générale du GDS 44 : plus de 160 personnes étaient présentes, dont 115 délégués.

GDS 44 L'assemblée générale du Groupement de défense sanitaire départemental s'est déroulée le 13 février dernier. Après le rapport d'activités de la campagne passée, la gestion sanitaire des épandages (fumiers, boues et digestats) a été abordée.

Défense sanitaire : et si on s'intéressait aux épandages ?

«La défense sanitaire, ça ne peut se faire qu'au cul des animaux.» S'excusant pour le côté un peu trivial de l'expression, Michel Combes, président de GDS France, a défini ainsi le rôle au quotidien des GDS départementaux, devant les quelque 160 personnes présentes, le 13 février dernier, pour l'assemblée du GDS 44 organisée à Sucé-sur-Erdre.

Parmi ces 160 personnes, une grande majorité de délégués communaux du GDS, ceux qui constituent la base d'un réseau créé par les éleveurs, pour les éleveurs. Ce réseau s'étend du terrain jusqu'à Bruxelles, en passant par l'échelon départemental, qui permet toutes les actions concrètes, mais aussi régional, pour le lien avec les conseils régionaux et la cohérence entre départements, et national, pour les relais avec les Pouvoirs publics, toutes les

Un réseau fort

«C'est une organisation qui fonctionne bien», estime le président national, qui voit ses propos confirmés par ceux de Stéphane Jeanne, le président départemental ⁽¹⁾ : «Le réseau des délégués fait la force de la structure.» Une force qui, alliée aux compétences techniques des salariés, participe à ce que la situation sanitaire du département soit qualifiée de satisfaisante.

Cette situation satisfaisante a été illustrée à travers quelques grands points : aucun cas de tuberculose, leucose, brucellose, n'a été détecté sur la campagne. La lutte contre l'IBR se poursuit et est en bonne voie d'aboutir à une éradication de la maladie. Celle contre la BVD, qui était déjà bien engagée, va se renforcer avec l'application de l'arrêté ministériel la concernant. Enfin, la lutte contre la besnoitose, in-

plus aucun cas ne s'est déclaré depuis deux ans.

Durant la campagne, le GDS a également joué son rôle mutualiste avec 43 dossiers «coups durs», avec la mobilisation des fonds de compensation et fonds facultatifs (resp. 240 et 64 dossiers). Il a également apporté de nombreux conseils et formations en ambiance et confort des animaux, qualité de l'eau, regroupements de cheptels... Après le rapport d'activités, place à la partie thématique de l'assemblée : les aspects sanitaires des épandages. Force est de constater que si l'on gère assez finement les épandages en matière d'environnement et sur le plan agronomique, sur le plan sanitaire, les connaissances techniques et les informations dont disposent les éleveurs demeurent sommaires. En particulier pour ce qui concerne les épandages issus de la méthanisation, dont on ne cesse de vanter les qualités, mais dont on occulte souvent les aspects sanitaires. Or, sachant que les méthaniseurs sont souvent communs à plusieurs exploitations et plusieurs productions, la question mérite d'être posée : y a-t-il mutualisation des risques sanitaires ?

Quelques obligations, beaucoup de questions

Pour traiter ce sujet des épandages, le GDS 44 avait invité quatre spécialistes : Cyril Pietruszewski, de la DDPP de Loire-Atlantique, Caroline Le Maréchal de l'Anses, Philippe Leroi, du laboratoire Inovalys et Kristel Gache, de GDS France. Ces experts ont dressé l'état de la réglementation, qui com-

L'activité du GDS 44 en chiffres

485 adhérents en section apicole
73 adhérents en section porcine
2 497 adhérents en section bovine
205 313 éditions d'Asda vertes
566 538 € reversés directement aux éleveurs sous forme de prise en charge ou d'aides
43 dossiers «caisse coups durs», pour 146 854 €

prend parfois un volet sanitaire ; par exemple, le délai d'épandage (42 à 60 jours) pour les effluents avicoles, ou encore les analyses obligatoires des pathogènes (e-coli, enterocoques et salmonelles) pour les digestats soumis à cahiers des charges «Digagri» ⁽²⁾.

Toutefois, pour d'autres maladies, la réglementation ne dit rien et les connaissances restent assez sommaires. Le virus de la BVD, par exemple, est retrouvé dans les effluents d'élevage. Mais il n'y survit que quelques heures à quelques jours, et est détruit au-delà de 55 °C. La bactérie responsable de la fièvre Q en revanche brille par sa résistance à à peu près tout (sous forme de pseudo-spores) et elle est contaminante par voie respiratoire. Idem pour la mycobactérie responsable de la paratuberculose : elle résiste très longtemps dans les fumiers, sur les pâtures et dans l'eau ; mais est très sensible à la chaleur, ainsi qu'aux désinfectants.

Une attention particulière est à porter sur Clostridium botulinum, bactérie responsable du botulisme, maladie d'incidence faible chez les humains (30 cas par an), mais plus fréquente chez les bovins. Ces cas chez les bovins résultent souvent de

contaminations croisées involontaires, en partie via les épandages (par exemple prendre le même godet pour les fumiers de volailles et pour les fumiers de bovins...). Si un fumier est contaminé, il n'y a aucun autre moyen qu'une incinération à la chaux pour éliminer tout risque.

Les intervenants ont indiqué qu'un certain nombre de programmes de recherches en cours portaient sur les aspects sanitaires des épandages, en particulier pour les digestats de méthanisation. Certains tout premiers résultats semblent rassurants : les risques sanitaires ne seraient pas multipliés par la méthanisation, qui semble au contraire réduire (mais pas éliminer) les charges virales et bactériennes. Il importe cependant, comme dans le reste des activités d'élevage, de respecter de bonnes pratiques de biosécurité et de s'assurer de la qualité et de la traçabilité des intrants.

CATHERINE PERROT

⁽¹⁾ Le président du GDS 44, Stéphane Jeanne, est aussi le représentant des éleveurs français au Fesass, Fédération européenne pour la santé animale et la sécurité sanitaire.

⁽²⁾ Tous les méthaniseurs sont soumis à ces cahiers des charges réglementaires, mais la plupart sont dérogatoires au processus d'hygiénisation, standard européen encadrant l'assainissement des intrants en unité de méthanisation.

EN BREF

UN CAS TOBRFV CONFIRMÉ EN FRANCE

Premier cas de virus de la tomate ToBRFV confirmé dans le Finistère

>>> Le ministère de l'Agriculture a confirmé le 17 février au soir à l'AFP, que le virus ToBRFV a été identifié dans deux serres de tomates sur une exploitation dans le Finistère. Selon l'AFP, «les plants incriminés proviennent du Royaume-Uni mais sont issus de semences produites aux Pays-Bas» et «trois autres exploitations ont été identifiées comme ayant reçu le même type de plants» et sont donc placées sous surveillance. En milieu d'après-midi le 18 février, le ministère a informé dans un communiqué que l'exploitation finistérienne «a été confinée dans l'attente de la destruction des végétaux et de la désinfection du site». De son côté le laboratoire de la santé des végétaux (Anses) qui a réalisé les analyses recommande de détruire les matériaux végétaux contaminés «dès que possible», a déclaré son directeur Philippe Reignault à Agra Presse. Concernant les trois exploitations placées sous surveillance, il a indiqué que «pour l'instant, ces échantillons ne sont pas encore chez nous. Je pense que les prélèvements sont en train d'être faits, on ne devrait pas tarder à les recevoir.» Une fois reçus, le laboratoire pourrait mettre une semaine à réaliser sa batterie de tests. D'après l'Anses, le «tomato brown rugose fruit virus» (ToBRFV) est extrêmement contagieux pour les cultures de tomates, poivrons et piments en plein champ comme sous serre.